

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 septembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 septembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ Les actifs de la BTK SICAV, s'élevant au 30 septembre 2025 à 126 985 320 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 83 796 027 dinars, soit 65,99% de valeurs mobilières et de 43 189 241 dinars, soit 34,01% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme de Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires émis ou garantis par l'Etat s'élèvent au 30 septembre 2025 à 40 260 854 dinars, soit 31,71% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux minimum de 50%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme de titres OPCVM s'élèvent au 30 septembre 2025 à 16 558 833 dinars, soit 13,07% de l'actif net. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux maximum de 5%.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Tunis, le 31 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Selma LANGAR

BILAN

Arrêté au 30/09/2025

(Unité : *En Dinars*)

	Notes	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	56 819 687,567	33 187 003,074	34 692 537,525
a - Obligations et Valeurs assimilées		40 260 854,447	32 161 299,646	31 816 201,821
b - Titres OPCVM		16 558 833,120	1 025 703,428	2 876 335,704
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	70 165 580,512	21 712 094,123	25 472 123,715
a - Placements monétaires		69 540 025,596	21 518 242,062	16 627 060,190
b - Disponibilités		625 554,916	193 852,061	8 845 063,525
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		126 985 320,439	54 899 149,557	60 164 713,600
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	296 150,348	2 779,917	140 399,607
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	37 218,175	43 103,846	35 761,057
TOTAL PASSIF		333 368,523	45 883,763	176 160,664
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	100 732 341,503	46 397 501,419	49 899 650,736
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	25 919 610,413	8 455 764,375	10 088 902,200
Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)		20 288 429,956	5 705 069,135	6 129 208,491
Sommes capitalisables de la période		5 631 180,457	2 750 695,240	3 959 693,709
ACTIF NET		126 651 951,916	54 853 265,794	59 988 552,936
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		126 985 320,439	54 899 149,557	60 164 713,600

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT

De la période du 01 juillet au 30 septembre 2025

(Unité : en Dinars)

Notes	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2025	01/01/2025	01/07/2024	01/01/2024	01/01/2024
	au	au	au	au	au
	30/09/2025	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2024	31/12/2024
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3.2	714 900,506	2 021 796,117	591 523,753	1 588 179,044
a - Dividendes		0,000	58 384,530	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		714 900,506	1 963 411,587	591 523,753	1 588 179,044
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3.4	1 314 378,381	2 853 096,937	478 792,224	1 176 045,498
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 029 278,887	4 874 893,054	1 070 315,977	2 764 224,542
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-294 270,229	-657 971,773	-129 867,374	-250 697,833
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 735 008,658	4 216 921,281	940 448,603	2 513 526,709
PR3- AUTRES PRODUITS				0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-41 796,930	-98 543,490	-22 062,857	-59 894,797
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 693 211,728	4 118 377,791	918 385,746	2 453 631,912
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	1 080 484,701	1 512 802,666	215 731,794	297 063,328
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		2 773 696,429	5 631 180,457	1 134 117,540	2 750 695,240
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 080 484,701	-1 512 802,666	-215 731,794	-297 063,328
* Variation des +/- values		189 387,499	195 396,617	12 323,868	14 570,355
* +/- values réalisées sur cession		13 211,930	109 794,301	9 795,197	9 795,197
* Frais de négociation des titres		0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 895 811,157	4 423 568,709	940 504,811	2 477 997,464
					3 490 901,787

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

De la période du 01 juillet au 30 septembre 2025

(Unité : en Dinars)

	DU 01/07/2025 AU 30/09/2025	DU 01/01/2025 AU 30/09/2025	DU 01/07/2024 AU 30/09/2024	DU 01/01/2024 AU 30/09/2024	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 693 211,728	4 118 377,791	918 385,746	2 453 631,912	3 415 637,343
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	189 387,499	195 396,617	12 323,868	14 570,355	34 248,025
c - +/- values réalisées sur cession de titres	13 211,930	109 794,301	9 795,197	9 795,197	41 016,419
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN 2 - Distribution des dividendes (*)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN 3 -Transactions sur le capital	33 171 070,470	62 239 830,271	6 076 572,998	14 279 668,122	18 402 050,941
a - Souscriptions	42 837 778,541	94 025 161,864	11 103 706,111	37 956 188,986	49 755 339,768
* Capital	34 373 399,489	76 234 439,424	9 822 121,796	34 165 745,424	44 370 125,864
* Régularisation des sommes non distribuables	72 058,669	121 867,824	-317 630,571	-1 108 256,007	-1 429 424,601
* Régularisation des sommes capitalisables	8 392 320,383	17 668 854,616	1 599 214,886	4 898 699,569	6 814 638,505
b - Rachats	-9 666 708,071	-31 785 331,593	-5 027 133,113	-23 676 520,864	-31 353 288,827
* Capital	-7 722 854,282	-25 787 465,561	-4 428 424,206	-21 297 236,404	-27 938 304,306
* Régularisation des sommes non distribuables	-20 309,117	-41 341,838	142 764,957	690 619,364	899 725,845
* Régularisation des sommes capitalisables	-1 923 544,672	-5 956 524,194	-741 473,864	-3 069 903,824	-4 314 710,366
VARIATION DE L'ACTIF NET	35 066 881,627	66 663 398,980	7 017 077,809	16 757 665,586	21 892 952,728
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	91 585 070,289	59 988 552,936	47 836 187,985	38 095 600,208	38 095 600,208
b - En fin de période	126 651 951,916	126 651 951,916	54 853 265,794	54 853 265,794	59 988 552,936
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>					
a - En début de période	703 081	476 057	393 249	324 144	324 144
b - En fin de période	957 334	957 334	443 114	443 114	476 057
VALEUR LIQUIDATIVE	132,297	132,297	123,790	123,790	126,011
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,20%	6,67%	7,02%	7,12%	7,22%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Septembre 2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation, régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 septembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à **56 819 687,567** dinars contre **33 187 003,074** dinars au 30/09/2024 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% de l'actif net
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA	5 000	400 000.000	429 160.000	0.339
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA	5 000	400 000.000	429 516.000	0.339
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	224 000.000	230 195.200	0.182
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	266 300.000	270 916.000	0.214
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	400 000.000	427 684.000	0.338
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	720 000.000	769 831.200	0.608
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000.000	180 608.000	0.143
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000.000	180 608.000	0.143
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4 000	400 000.000	423 340.962	0.334
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1 CA	18 200	1 820 000.000	1 825 256.160	1.441
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEASING SUB 2025-1 CB	15 000	1 500 000.000	1 504 620.000	1.188
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5 000	300 000.000	307 424.000	0.243
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5 000	500 000.000	541 808.000	0.428
TNIKWGIVBC	E O ATL 2024-1	10 000	800 000.000	824 792.000	0.651
TNHOASGSR955	E O ATL 2025-1	16 000	1 600 000.000	1 611 161.600	1.272
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	1 600 000.000	1 626 128.000	1.284
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1	20 000	2 000 000.000	2 046 912.000	1.616
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10 000	600 000.000	626 576.000	0.495
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10 000	800 000.000	829 640.000	0.655
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 CA TF	20 000	2 000 000.000	2 069 744.000	1.634
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5 000	300 000.000	310 892.000	0.245
TNMCJHuzprd0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10 000	800 000.000	849 904.000	0.671
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5 000	400 000.000	401 288.000	0.317
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 TF 10%	15 000	1 500 000.000	1 548 324.000	1.223
	Total		19 680 300.000	20 266 329.122	16.002

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% de l'actif net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000.000	5 305 720.000	4.189
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000.000	2 143 536.000	1.692
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	2 800 000.000	2 861 404.000	2.259
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000.000	523 600.000	0.413
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650.000	35 719.725	0.028
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20 000	2 000 000.000	2 129 104.000	1.681
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20 000	2 000 000.000	2 123 648.000	1.677
TN85TI1TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20 000	2 000 000.000	2 096 384.000	1.655
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5 000	500 000.000	501 744.000	0.396
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20 000	2 000 000.000	2 060 624.000	1.627
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2 000	200 000.000	213 041.600	0.168
Total			19 034 650.000	19 994 525.325	15.787

Portefeuille Titres OPCVM

Code ISIN	Titres des OPCVM	Nombre de Titres	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% de l'actif net
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	113 450	11 925 929.580	12 102 846.000	9.556
TN61WGDL6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	30 645	3 375 178.030	3 425 436.810	2.705
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	9 747	1 028 123.310	1 030 550.310	0.814
Total			16 329 230.920	16 558 833.120	13.074

Les entrées en portefeuille-titres du 01/07/2025 au 30/09/2025

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		103 021.000	10 999 690.418
ACHAT TITRE 23800 AFC AMANETT SICAV	02/07/2025	23 800.000	2 499 452.200
ACHAT TITRE 4539 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	10/07/2025	4 539.000	500 025.318
ACHAT TITRE 23727 AFC AMANETT SICAV	21/07/2025	23 727.000	2 500 090.263
ACHAT TITRE 18004 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	27/08/2025	18 004.000	2 000 100.368
ACHAT TITRE 32951 AFC AMANETT SICAV	05/09/2025	32 951.000	3 500 022.269
Obligations des Sociétés		49 200.000	4 920 000.000
ACHAT 16000 E O TLF 2025-1	22/07/2025	16 000.000	1 600 000.000
ACHAT 18200 BTK LEASING SUB 2025-1 CA	29/08/2025	18 200.000	1 820 000.000
ACHAT 15000 BTK LEASING SUB 2025-1 CB	29/08/2025	15 000.000	1 500 000.000
TOTAL		152 221.000	15 919 690.418

Les sorties du portefeuille-titres du 01/07/2025 au 30/09/2025

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /remboursement	Plus ou moins values réalisée
Obligations des sociétés		632 400.000	632 400.000	-
REMBOURSEMENT 20000 ENDA TAMWEEL 2024-1	24/07/2025	400 000.000	400 000.000	-
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2025	66 200.000	66 200.000	-
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2025	66 200.000	66 200.000	-
REMBOURSEMENT 5000 TL 2024-2	17/09/2025	100 000.000	100 000.000	-
Titres des OPCVM		1 733 665.049	1 746 876.979	13 211.930
VENTE TITRE 14200 AFC AMANETT SICAV	23/07/2025	1 486 327.579	1 496 793.600	10 466.021
VENTE TITRE 2363 AFC AMANETT SICAV	15/08/2025	247 337.470	250 083.379	2 745.909
TOTAL		2 366 065.049	2 379 276.979	13 211.930

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 714 900.506 dinars pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2025 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2025 au 30/09/2025	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes					
- Titres OPCVM	-	58 384.530	-	-	-
Revenus des obligations					
- Intérêts	714 900.506	1 963 411.59	591 523.753	1 588 179.044	2 190 111.109
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	-	-	-	-	-
TOTAL	714 900.506	2 021 796.117	591 523.753	1 588 179.044	2 190 111.109

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/09/2025 à 70 165 580.512 dinars et se détaillent comme suit :

Les placements monétaires

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% de l'actif net
	Certificats de dépôt		26 529 285.828	26 976 339.610	21.300
TNB6NJQ7O5C0	CDP BNA 200 JS 8.8% 09/01/2026	BNA	8 664 406.780	8 832 203.390	6.974
TN4YGCB4GLD9	CDP UBCI 8.75% 20J-19/10/2025	UBCI	2 988 389.772	2 989 550.795	2.360
TNJJTLMPCX85	CDP BTK LEASING360J-	BTK leasing	2 791 780.822	2 849 619.483	2.250
TNMYQ9Q9K868	CDP BTK LEASING 10J-10/10/2025	BTK leasing	2 495 233.609	2 495 710.248	1.971
TNJ07OGYDD71	CDP BTK LEASIN 360J-21/05/2026	BTK leasing	929 261.623	954 413.046	0.754
TNIPM4VG0575	CDP BTK LEASIN 360J-18/05/2026	BTK leasing	1 858 523.245	1 910 005.064	1.508
TN0G6DHZ76L9	CDP BTK BANK 180J-13/10/2025	BTK	2 894 893.861	2 992 992.924	2.363
TNHTX86D6TM1	CDP BTE 120J-02/12/2025	BTE	3 906 796.116	3 951 844.660	3.120
	Créances sur opérations de pension livrées		12 000 000.000	12 534 096.944	9.896
	PENS LIVREE BTL 322 JS	BTL	2 500 000.000	2 667 763.889	2.106
	PENS LIVREE BTL 333 JS	BTL	2 500 000.000	2 674 944.444	2.112
	PENS LIVREE BTL 203 JS	BTL	4 000 000.000	4 075 166.667	3.218
	PENS LIVREE BTL 326 JS	BTL	500 000.000	534 075.000	0.422
	PENS LIVREE BTL 323 JS	BTL	500 000.000	533 683.333	0.421
	PENS LIVREE BTL 123 JS	BTL	1 000 000.000	1 005 777.778	0.794
	PENS LIVREE BTL 02/02/26	BTL	1 000 000.000	1 042 685.833	0.823
	Placements à Terme		30 000 000.000	30 029 589.041	23.710
	PLT BTK TV TMM+1.5% 3 MOIS	BTK	30 000 000.000	30 029 589.041	23.710
	Total des placements monétaires		68 529 285.828	69 540 025.595	54.906

Les disponibilités

Disponibilités	30/09/2025	% de l'actif net
Avoirs en banque	610 363.866	0.482
Intérêts courus sur comptes bancaires	15 191.050	0.012
Total des disponibilités	625 554.916	0.494

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/07/2025 au 30/09/2025 s'élèvent à 1 314 378.381 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2025 au 30/09/2025	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du compte de	11 718.346	24 627.690	2 113.642	10 246.060	12 611.790
Revenus des Certificats de	1 026 296.550	1 694 545.426	51 396.810	276 228.805	332 661.612
Revenus des Placements à	276 363.485	1 133 923.821	425 281.772	889 570.633	1 351 585.880
TOTAL	1 314 378.381	2 853 096.937	478 792.224	1 176 045.498	1 696 859.282

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/09/2025 à 333 368.523 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Opérateurs Créditeurs	296 150.348	2 779.917	140 399.607
Gestionnaire	293 370.377	0.011	136 719.849
Dépositaire	2 779.971	2 779.906	3 679.758
Autres Créditeurs Divers	37 218.175	43 103.846	35 761.057
Commissaire aux comptes	12 580.237	12 077.007	15 803.191
Etat Impôts et Taxes	1 677.520	13 781.858	956.129
Conseil du Marché Financier	10 361.360	4 520.937	4 993.282
Contribution Sociale de Solidarité	275.374	307.089	399.917
Publications diverses	5 511.593	2 944.209	4 135.792
Dividendes à payer	6 812.091	9 472.746	9 472.746
TOTAL	333 368.523	45 883.763	176 160.664

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2025 au 30/09/2025	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges de gestion des placements	294 270.229	657 971.773	129 867.374	250 697.833	388 317.523
Commission de gestion	293 370.377	655 301.560	128 967.522	248 017.839	384 737.677
Commission de dépôt	899.852	2 670.213	899.852	2 679.994	3 579.846
Autres Charges	41 796.930	98 543.490	22 062.857	59 894.797	83 015.525
Honoraires du commissaire aux comptes	3 726.184	11 057.046	3 726.184	10 553.768	14 279.952
Redevances CMF sur les OPCVM	30 815.416	68 832.425	13 546.637	35 777.930	50 138.869
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	5 057.672	12 163.679	2 674.236	6 889.816	9 698.722
Frais d'actes. D'enregistrements et de	2 096.588	6 214.883	2 096.588	6 281.982	8 378.570
Frais Bancaires	-	-	-73.616	84.133	119.416
Contribution Sociale de Solidarité	92.828	275.457	92.828	307.168	399.996
TOTAL	336 067.159	756 515.263	151 930.231	310 592.630	471 333.048

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2025	
Montant	73 827 447.315
Nombre de titres	703 081
Nombre d'actionnaires	704
Souscriptions réalisées	
	34 445 458.158
Montant	34 373 399.489
Régularisation des sommes non distribuables	72 058.669
Nombre de titres émis	327 931
Nombre d'actionnaires nouveaux	81
Rachats effectués	
	-7 743 163.399
Montant	-7 722 854.282
Régularisation des sommes non distribuables	-20 309.117
Nombre de titres rachetés	-73 678
Nombre d'actionnaires sortants	-67
Capital au 30/09/2025	
	100 732 341.500
Montant	100 477 992.520
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	189 387.499
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	13 211.930
Frais de négociation de titres	0.000
Régularisation des sommes non distribuables	51 749.552
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0
Modification comptable	0
Nombre de titres	957 334
Nombre d'actionnaires	718

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2025 au 30/09/2025	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Résultats distribuables de la période	4 118 377.791	2 453 631.912	3 415 637.343
Régularisations de la période	1 512 802.666	297 063.328	544 056.366
Sommes distribuables de la période	5 631 180.457	2 750 695.240	3 959 693.709
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20 288 429.956	5 705 069.135	6 129 208.491
Sommes distribuables	25 919 610.413	8 455 764.375	10 088 902.200

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre du troisième trimestre 2025 sont de 3 726,184 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- La TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- Les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.